

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 juin 2021

PLFR POUR 2021 - (N° 4215)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CF165

présenté par
M. Charles de Courson

ARTICLE 5**ÉTAT B****Mission « Économie »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement suppl. ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement suppl. ouverts	Crédits de paiement annulés
Développement des entreprises et régulations	0	0	0	0
Plan France Très haut débit	0	0	0	0
Statistiques et études économiques	0	0	0	0
Stratégies économiques	0	0	0	0
Financement des opérations patrimoniales envisagées en 2021 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »	-1 999 999 999	0	-1 999 999 999	0
TOTAUX	-1 999 999 999	0	-1 999 999 999	0
SOLDE	-1 999 999 999		-1 999 999 999	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Gouvernement sollicite 2 Md€ d'AE et 2 Md€ de CP pour effectuer des versements au CAS PFE en 2021.

Outre le fait que cette ouverture est à certains égards incohérente après la coupe de 7,2 milliards par décret d'avance réalisée par le Gouvernement sur le programme *Renforcement exceptionnel des participations financières de l'État dans le cadre de la crise sanitaire* de la mission *Plan d'urgence*, aucune information n'a été communiquée sur l'utilisation de ces 2 milliards d'euros supplémentaires.

Le Parlement est toujours exclu des opérations envisagées par l'Agence des participations de l'État (APE) qui fonctionne toujours loin de son contrôle.

Cet amendement a donc pour objet d'annuler complètement ces crédits supplémentaires faute de justifications fournies par le Gouvernement.